

DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT

*SALAIRES, RETRAITES, MINIMA SOCIAUX :
MOBILISATION CONTRE LA VIE CHÈRE À LA RENTRÉE 2022 !*

Résolution de l'Assemblée des délégué-es (AD) du Cartel

Après quelques décennies, l'inflation refait son apparition atteignant déjà des pourcentages à deux chiffres aux Etats-Unis. En Europe, pour le moment, ces taux restent inférieurs à 10%, tandis qu'en Suisse, fin mai, le renchérissement se situait légèrement en dessous de 3%.

Toutefois, un certain nombre d'économistes estiment que l'inflation pourrait augmenter fortement. Pire, l'inflation ne tient pas compte entre autres de la hausse annoncée de l'ordre de 8 à 10% des cotisations des caisses-maladie. En effet, en Suisse elles ne sont pas intégrées au calcul de l'indice des prix à la consommation.

Du côté sanitaire, et même s'il est encore tôt pour l'affirmer, une possible septième vague se dessine, avec les conséquences potentiellement catastrophiques que l'on connaît en termes de diminution de salaire, de licenciements et d'augmentation de la précarité. La fonction publique ne sera pas en reste compte tenu de l'impact des deux dernières années sur les conditions de travail du personnel, en particulier dans le secteur de la santé, encore très éprouvé par la pandémie. Le projet de budget 2023 de l'Etat dont les contours nous seront présentés prochainement, fait craindre le pire. Le ton est donné quant à l'offensive qu'entend mener le gouvernement contre son personnel à la rentrée de septembre 2022.

Economiquement, socialement, sanitaire et politiquement, la situation fait donc craindre le pire pour les salarié.es du secteur public comme du secteur privé. Or, pour l'instant, la réaction est plutôt faible. Tout au plus, le président de l'USS s'est prononcé en faveur d'aides publiques de la part de la Confédération et des Cantons aux personnes qui s'appauvrissent par la prise en charge de la part de l'assurance maladie qui dépasserait 10% des revenus. Ce serait donc, une fois de plus, le trésor public constitué par les impôts qui serait mis à contribution.

C'est étonnamment Guy Parmelin, conseiller fédéral, qui s'est publiquement prononcé pour une hausse des salaires, c'est à dire par la mise à contribution des entreprises qui, elles, n'ont souvent cessé de concentrer des masses croissantes de richesses. D'autant plus dans le contexte de la crise de la Covid19. Sur la seule année 2021, les 300 Suisses les plus riches ont augmenté leur fortune de 115 milliards de francs. Ils et elles pèsent désormais plus de 821 milliards de francs ! En une année, leur fortune s'est accrue de 16,3 %.

On est loin, très loin même, de l'augmentation annuelle due aux salarié.es du secteur public. Et ce pour autant que l'augmentation soit octroyée puisque, on le sait, l'annuité est attribuée une année sur deux. Ce fut le cas pour l'année 2022. Ce n'est pas la volonté du Conseil d'Etat pour 2023...

Pour rappel, l'obtention de l'indexation figure au bas de chaque résolution votée par le Cartel lors des précédentes assemblées, y compris par celle du personnel. Avec l'annuité et les postes, ce sont les trois revendications fondamentales qu'il s'agira de défendre à la rentrée de septembre 2022.

Fort de ces constats, il y a donc un enjeu majeur à ce que le mouvement syndical prenne en main cette bataille pour l'indexation des salaires, des pensions et des minima sociaux. Ceci étant, compte tenu du contexte global très hostile (que ce soit pour les salarié.es du privé, comme du public), il y a cette année un enjeu particulier à mener la mobilisation de manière conjointe et interprofessionnelle. Comme l'affirme le slogan, en 2022 plus que jamais, "privé-public : même combat !"

En ce sens, la présente résolution s'accorde et appuie les point suivants :

- 1) Le Cartel intersyndical participe au lancement, de manière unitaire, interprofessionnelle, d'une campagne pour l'indexation des salaires, des pensions et des minima sociaux pour l'année 2022, voire 2023, avec effet rétroactif sur l'année 2021**
- 2) A cet effet, il participe à l'organisation d'une conférence de presse mi-septembre en argumentant en faveur de l'indexation et en appelant à organiser des mobilisations larges secteur par secteur, à faire converger dans une large et massive manifestation populaire durant la première quinzaine d'octobre.**
- 3) Toutes les composantes du Cartel mobilisent leurs membres pour apporter leur soutien à des secteurs déjà impliqués dans les batailles pour l'indexation, notamment le personnel des TPG qui a déposé un préavis de grève pour le 28 juin 2022 ou pour celui fixé à une date ultérieure. Elles invitent leurs membres à se rendre nombreux et nombreuses sur les piquets de grève.**
- 4) Le Cartel encourage et soutient si besoin ses composantes à tenir des assemblées d'information sur les lieux de travail afin de problématiser auprès du personnel la question de l'indexation sous l'angle de la défense du pouvoir d'achat, d'un salaire et des pensions décentes pour une vie décente.**
- 5) Le Cartel étudie et prépare, dès à présent, en fonction de la mobilisation, l'hypothèse de lancer une journée de lutte et de grève en novembre, si possible conjointement avec les salarié.es du privé, mettant en évidence trois des revendications propres au secteur public (indexation, des postes en suffisance au budget 2023 et octroi de l'annuité 2023).**

Résolution adoptée à l'unanimité par l'AD du 21 juin 2022